

SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U 2018
2EME SESSION ORDINAIRE DE 2018
RIUNIONE DI I 20 È 21 DI SITTEMBRE
REUNION DES 20 ET 21 SEPTEMBRE

2018/O2/057

*Question déposée par M. Hyacinthe VANNI
Au nom du groupe "FEMU A CORSICA"*

OBJET : Couverture mobile défaillante et saturation estivale

Sgiò Presidente di u Cunsigliu Esecutivu di Corsica,

Ces dernières années, les appareils et les services numériques n'ont cessé de se développer jusqu'à devenir indispensables pour une grande partie de la population.

Aujourd'hui, ces espaces d'échanges ont créé une nouvelle forme de lien social. Leur importance au niveau économique est considérable, dans le sens où ils favorisent la compétitivité des entreprises. Plus important encore, ils permettent d'offrir plus de garanties en termes de sécurité.

Pour ces raisons, assurer l'accès aux réseaux de téléphonie mobile - *Edge, 3G, 4G* - est aujourd'hui indispensable, au même titre que d'autres services essentiels comme l'eau ou l'électricité. Il s'agit d'un enjeu capital pour construire une société corse moderne, ouverte et émancipée.

Cependant, si nous regardons la carte de la répartition des antennes relais en Corse, nous ne pouvons que constater de nombreuses disparités. En effet, on compte de nombreuses « zones grises », qui sont couvertes uniquement par un seul opérateur, mais surtout des « zones blanches » où absolument aucun réseau n'est disponible, et ce, à l'heure où les grandes agglomérations continentales envisagent le passage à la 5G.

On a donc du mal à imaginer qu'un chef d'entreprise, en 2018, soit dans l'impossibilité de répondre à un mail, ou de joindre un employé ou un client, car il n'a pas de réseau. Comme on a du mal à imaginer qu'un habitant de l'Alta Rocca ne puisse passer un appel de dé-

trasse au 112 sur la route du col de *Bavella*. Pourtant, en Corse, ces situations s'observent tous les jours et dans de nombreuses communes.

Dans les zones grises et blanches qui sont – *il est important de le préciser* - presque toutes situées en milieu rural, les Corses se retrouvent donc exclus des réseaux d'échanges modernes. Cela renforce chaque jour un peu plus la fracture numérique : un phénomène dont on parle peu, mais qui reste pourtant une véritable source d'inégalités.

Les zones urbaines, quant à elles, ne sont pas non plus épargnées. En effet, certains opérateurs ne peuvent assurer qu'une cinquantaine d'appels simultanément, sur une même antenne relais. Ce qui limite donc les appels passés dans la zone de l'antenne relais, surtout dans les régions Bastiaise et Ajaccienne où le nombre d'appels par zone est le plus important.

L'été, la problématique de la couverture mobile en Corse est amplifiée par une forte augmentation de la population, qui va jusqu'à tripler durant le pic de l'afflux touristique. L'inquiétude, et parfois la colère des Corses à ce sujet, nous confirme que la saison 2018 a été particulièrement calamiteuse, avec un réseau saturé et des pannes à répétition.

Ainsi, Monsieur le Président du Conseil Exécutif, comment la Collectivité de Corse pourrait-elle intervenir auprès des opérateurs téléphoniques, afin qu'ils s'engagent à pallier les carences qui pénalisent notre territoire et ses habitants, mais également pour faire en sorte que le réseau mobile ne soit pas saturé lors de la saison touristique 2019 ?